

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 06

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Représentés : 2

Absents excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints :** Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**PAE DE LA MIOLANE**

**AUTORISATION DE  
PROGRAMME N° 2 SUR  
LE BUDGET  
DE L'ASSAINISSEMENT**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,  
BUONCRISTIANI, CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN,  
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**AJUSTEMENTS**

**Etaient représentés :**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER  
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire).

**Etaient absentes excusées :**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Elisabeth LALESART,  
Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151117-DEL20151106-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Par délibération en date du 5 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « la Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération est l'aménagement du secteur de la Miolane, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...), pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Ces équipements impacte à la fois les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Afin de permettre une programmation pluriannuelle des investissements, il a été décidé de recourir à la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) prévue aux articles L2311-2 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales, et ce, pour chacun des trois budgets concernés.

L'opération est unique mais elle sera déclinée en trois AP/CP sur chacun des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Ainsi, par délibération n° 2014.12.13 du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme sur le budget de l'Assainissement dénommée « La Miolane - AP n°2 – Assainissement », et les crédits de paiement afférents.

Dans le cadre du suivi régulier de cette autorisation de programme, il convient d'ajuster les crédits de paiements afin de tenir compte, au plus près, de la réalité du phasage des dépenses et recettes, au fur et à mesure de la réalisation de l'opération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les ajustements de l'autorisation de programme sur le budget de l'Assainissement dénommée « La Miolane - AP n°2 – Assainissement », et les crédits de paiement afférents, tels que présentés dans les tableaux ci- annexés.

*Vu le débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'Assainissement de l'exercice 2015, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014,*

*Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 4 novembre 2015,*

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les ajustements de l'autorisation de programme sur le budget de l'Assainissement dénommée « La Miolane - AP n°2 - Assainissement», et les crédits de paiement afférents, tels que présentés dans les tableaux ci- annexés.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20151117-DEL20151106-DE Date de télétransmission : 19/11/2015 Date de réception préfecture : 19/11/2015
--

**APCP PAE LA MIOLANE (Version initiale)**  
**Recettes budgétaires assainissement Miolane**

	2015	2016
autofinancement	120 000,00	80 000,00
2762 - remboursement de TVA	24 000,00	136 000,00
1333 - PAE	0,00	600 000,00
<b>Total</b>	<b>144 000,00</b>	<b>816 000,00</b>

**Dépenses budgétaires assainissement Miolane**

	2015	2016
2315 - Travaux	144 000,00	816 000,00
<b>Total</b>	<b>144 000,00</b>	<b>816 000,00</b>

<b>Pour mémoire bilan programme 2011- 2014</b>	
<b>Recettes budgétaires</b>	
autofinancement	80 338,95
2762 - remboursement de TVA	17 020,45
1333 - PAE	0,00
<b>Total</b>	<b>97 359,40</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	
2315 - Maitrise d'oeuvre	97 359,40
<b>Total</b>	<b>97 359,40</b>

**APCP PAE LA MIOLANE ( Modifications apportées)  
Recettes budgétaires assainissement Miolane**

	2015	2016
autofinancement	- 120 000	+ 120 000
1333 - PAE	+ 120 000	- 120 000

**APCP PAE LA MIOLANE (Version modifiée)  
Recettes budgétaires assainissement Miolane**

	2015	2016
autofinancement	0,00	200 000,00
2762 - remboursement de TVA	24 000,00	136 000,00
1333 - PAE	120 000,00	480 000,00
Total	144 000,00	816 000,00

**Dépenses budgétaires assainissement Miolane**

	2015	2016
2315 - Travaux	144 000,00	816 000,00
Total	144 000,00	816 000,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151117-DEL20151106-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015